

**L'APPEL A L'ACTION DE BAMAKO SUR
LA RECHERCHE POUR LA SANTE**

Renforcer la recherche pour la santé, le développement et l'équité

DU FORUM MINISTERIEL MONDIAL SUR LA RECHERCHE POUR LA SANTE
BAMAKO, MALI, 17-19 NOVEMBRE 2008

Nous, Ministres et représentants des ministères chargés de la Santé, des Sciences et Technologie, de l'Enseignement supérieur, des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de 53 pays*

Suite aux consultations régionales sur la recherche pour la santé tenues à Alger, Bangkok, Copenhague, Rio de Janeiro et Téhéran,

Réunis à Bamako du 17 au 19 novembre 2008 sous les auspices du Gouvernement du Mali.

RECONNAISSONS QUE

1. Nous devons continuer à soutenir et bâtir sur les progrès réalisés depuis le Sommet ministériel de Mexico sur la recherche en santé en 2004 ;
2. La recherche et l'innovation ont été et vont être de plus en plus essentielles pour trouver des solutions aux problèmes de santé, pour aborder les menaces prévisibles et imprévisibles à la sécurité humaine, pour réduire la pauvreté et accélérer le développement ;
3. L'agenda mondial de la recherche pour la santé doit être élaboré en accord avec les priorités et les agendas nationaux et régionaux avec une attention particulière pour le genre et l'équité ;
4. Une plus grande équité dans la recherche pour la santé est nécessaire : seule une faible proportion des dépenses mondiales pour la recherche est consacrée aux défis en santé affectant de manière disproportionnée les pauvres, les marginalisés et les désavantagés ;
5. La nature de la recherche et de l'innovation pour l'amélioration de la santé, notamment dans le contexte des Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies, n'est pas suffisamment interdisciplinaire et intersectorielle ; et qu'il est nécessaire de mobiliser tous les acteurs concernés (public, privé et société civile) pour travailler ensemble par l'intermédiaire de partenariats efficaces et équitables pour trouver les solutions nécessaires ;

* Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bahreïn, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Cap Vert, Congo, Danemark, Emirats Arabes Unis, Etats-Unis, France, Guinée-Bissau, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Japon, Libye, Malawi, Mali, Mauritanie, Mexique, Maroc, Namibie, Népal, Nigéria, Norvège, Ouganda, Paraguay, Pays Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Royaume Unis, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Timor Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Zimbabwe

6. Il y a souvent une absence d'alignement des bailleurs de fonds, des gouvernements et d'autres organisations dans le domaine de la recherche pour la santé ;
7. Un engagement national solide dans les formations scientifiques à tous les niveaux du système éducatif est essentiel pour assurer le succès de la recherche pour la santé et l'avancement des sociétés ;
8. Le financement de la recherche pour la santé, spécialement dans les pays à revenu faible et intermédiaire est difficile à assurer, mais il existe des retombées sociales considérables en rapport avec ces investissements. Ceci est particulièrement vrai en période de crise économique : il est temps d'investir dans la recherche pour la santé.
9. Des efforts internationaux continus sont faits dans le domaine de la santé publique, de l'innovation et de la propriété intellectuelle ; elles nécessitent d'être entièrement mis en œuvre en vue d'assurer un accès plus équitable aux interventions;

GUIDES PAR LES PRINCIPES DU LEADERSHIP, DE L'ENGAGEMENT ET DE LA RESPONSABILISATION,

APPELONS A L'ACTION PAR

Les gouvernements nationaux

1. Pour donner la priorité au développement des politiques de recherche et d'innovation pour la santé, en particulier ceux relatifs aux soins de santé primaires, en vue de s'approprier et de contrôler leurs agendas de recherche pour la santé ;
2. Pour allouer au moins 2% des budgets des Ministères de la santé à la recherche ;
3. Pour améliorer la capacité des institutions, des Ministères et à travers les systèmes pour la mise en œuvre des politiques de recherche, notamment en identifiant les priorités nationales de recherche ; en répondant à temps aux menaces imprévisibles à la santé ; en créant un environnement favorable au développement d'une culture solide de recherche ; en assurant le transfert de technologie ; en améliorant l'éducation et la formation des chercheurs ; en intégrant la recherche pour la santé dans les systèmes de santé ; en traduisant la recherche en action ; et en évaluant l'impact de la recherche pour la santé ;
4. Pour élaborer, définir et appliquer les normes, les règlements et les meilleures pratiques afin que les processus de la recherche soient responsables, équitables et transparents, y compris ceux concernant l'examen et les comportements éthiques, le développement et la fabrication de produits, la qualité et la sécurité des soins pour les patients, l'enregistrement des essais cliniques et le libre et équitable accès à l'information, aux données et aux outils de la recherche ;
5. Pour promouvoir la traduction des connaissances et l'échange par une application effective et sûre des interventions, par des politiques s'appuyant sur des bases factuelles, par une recherche s'appuyant sur les politiques et par la publication et la dissémination effective des résultats de recherche, y compris auprès du grand public et en prenant en considération la barrière des langues et les progrès dans le domaine des technologies de l'information;
6. Pour mettre en place des mécanismes et des outils permettant une recherche en collaboration effective, intersectorielle, interministérielle et transfrontalière et une coordination effective pour faire face aux défis complexes en santé ;

7. Pour renforcer la collecte, le stockage et le partage efficace d'informations et de données fiables en santé selon les normes internationales, pour assurer l'utilisation de la base de connaissances actuelles dans les sciences sociales et développer les compétences pour analyser les données au niveau local et leur utilisation dans l'élaboration des politiques, la planification, le suivi et l'évaluation ;
8. Pour renforcer la capacité de recherche et créer une masse critique de jeunes chercheurs en développant et en incluant dans les curricula des programmes sur les méthodes de recherche et d'éthique de la recherche spécialement, mais pas exclusivement, pour les étudiants en sciences de la santé et pour mettre l'accent sur l'importance de la recherche scientifique dans les enseignements secondaire et supérieur ;

Les institutions concernées au niveau régional

9. Pour assister les pays par le biais de la collaboration internationale et dans les cas où il y a un besoin identifié de construire et de renforcer la capacité de recherche pour la santé ;
10. Pour travailler par l'intermédiaire d'alliances régionales à promouvoir la recherche, établir des réseaux de chercheurs et des centres régionaux d'excellence, assurer un financement cohérent et durable, améliorer les opportunités d'éducation et de carrière dans la recherche et la gestion de la recherche et renforcer l'harmonisation de la réglementation et des comportements éthiques.

Tous les partenaires et toutes les parties prenantes ;

11. Pour exploiter le potentiel de la recherche en s'appuyant sur les nouvelles sciences, les technologies émergentes et les innovations sociales et technologiques pour faire face aux défis sanitaires prioritaires ;
12. Pour mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail de l'OMS sur l'élargissement de la recherche et de la formation sur les systèmes de santé ; à savoir, 1) se mobiliser autour d'un agenda de haut niveau de recherche et de formation pour améliorer des performances des systèmes de santé ; 2) engager les décideurs politiques et les praticiens dans l'élaboration de l'agenda de la recherche et l'utilisation de bases factuelles pour éclairer la prise de décision ; 3) renforcer la capacité des pays pour la recherche sur les systèmes de santé supportés par des initiatives régionales et mondiales efficaces ; 4) augmenter le financement pour la recherche sur les systèmes de santé et la formation;
13. Pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission de l'OMS sur les déterminants sociaux de la santé, en particulier ceux relatifs à l'équité en santé ;
14. Pour promouvoir la découverte, la diffusion et le développement, ainsi que l'accès aux produits et technologies en rapport avec les maladies négligées et émergentes qui affectent de manière disproportionnée les pays à revenu faible et intermédiaire ;
15. Pour assurer la participation de la société civile et de la communauté dans le processus global de la recherche, de la priorisation à la mise en œuvre et l'évaluation des politiques, des programmes et des interventions ; et pour appuyer la société civile dans le plaidoyer auprès des principaux décideurs, y compris les politiques pour augmenter l'investissement et l'engagement dans la recherche pour la santé.

Les bailleurs de fonds de la recherche et de l'innovation et les agences de développement internationales

16. Pour mieux aligner et harmoniser le financement des plans et stratégies des pays pour renforcer les systèmes nationaux de recherche et d'innovation pour la santé en accord avec la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ;
17. Pour mieux aligner, coordonner et harmoniser l'architecture mondiale de la recherche en santé et sa gouvernance à travers la rationalisation des organisations existantes, pour améliorer la cohérence et l'impact et augmenter l'efficacité et l'équité ;
18. Pour investir au moins 5% des fonds d'aide au développement alloués au secteur de la santé, y compris dans les domaines de l'application des connaissances et de l'évaluation comme partie intégrante du processus de la recherche, et de continuer les mécanismes de financement novateurs de la recherche pour la santé.;
19. Pour augmenter et assurer de manière durable leur appui dans le renforcement des systèmes nationaux de recherche en santé - en particulier au niveau des institutions de recherche – dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

Les agences multilatérale, conjointement avec les Etats Membres et les partenaires

20. Pour s'assurer que l'OMS adapte la structure et la gouvernance de ses activités de recherche et mette effectivement en œuvre à l'unisson aussi bien la Stratégie sur la recherche pour la santé et la Stratégie et le plan d'action mondiaux sur la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle ;
21. Pour promouvoir la recherche pour la santé au sein de l'UNESCO comme une activité intersectorielle importante dans le renforcement de la capacité et dans le conseil promulgué aux gouvernements dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication ;
22. Pour amener le Groupe de la Banque Mondiale et les banques régionales de développement à approfondir et à élargir leurs activités de recherche pour la santé dans le cadre de leurs programmes de recherche économique et opérationnelle, tout en mettant l'accent sur la recherche sur les systèmes de santé et l'innovation et le renforcement des capacités nationales dans le domaine des sciences et de la technologique;
23. Pour évaluer l'efficience et la valeur ajoutée de fora ministériels *quadri annuels* avant la tenue du prochain forum intersectoriel de haut niveau pour discuter des priorités mondiales de recherche pour la santé ;
24. Pour explorer la faisabilité de l'établissement de la Journée mondiale de la recherche pour la santé le 18 novembre de chaque année.

Fait à Bamako le 19 novembre 2008.